

**ARCINS- ARSAC- CANTENAC- CUSSAC-FORT-MEDOC –LABARDE -LAMARQUE
– LUDON- MACAU -MARGAUX - LE PIAN-MEDOC – SOUSSANS**

L'an deux mille onze, le 30 JUIN , le Conseil de la Communauté de Communes MEDOC-ESTUAIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ARSAC, sous la présidence de M. Jean-Gérard DUBO,

Secrétaire de séance : Michel HAUTIER

Date de convocation du Conseil communautaire : 20 juin 2011

Etaient présents :

- ARCINS : Claude GANELON, Daniel PARABIS
- ARSAC : Gérard DUBO, Nadine DUCOURTIOUX, Michel HAUTIER, Aline SALLEBERT
- CANTENAC : Eric BOUCHER, Roger DEGAS, Michel PICONTO
- CUSSAC : Dominique FEDIEU, Jean-Luc NABET, Fabien CAILLER pouvoir à Dominique FEDIEU
- LABARDE : Liliane MONNEREAU, Gil PILONORD
- LAMARQUE : Dominique SAINT MARTIN, Michel SEGUIN
- LUDON-MEDOC : Joseph FORTER, Benoît SIMIAN, Roland HEBRARD, Martine VALLIER, Jean-Pierre LAMY
- MACAU : Chrystel COLMONT-DIGNAU, Christine NADALIE, Anne SAVIN DE LARCLAUZE, Marie-Claudette DARASPE
- MARGAUX : Jacqueline DOTTAIN, Serge FOURTON, Claude BERNIARD
- LE PIAN-MEDOC : Didier MAU, Christian VELLA, Virginie GARNIER, Bernard FRAICHE, Anne-Marie BENTEJAC, Michel LANCADE, Philippe SIMON, Annick MORA
- SOUSSANS : Pierre-Yves CHARRON, Pascal GALLEGRO

Absents, excusés : Ludovic LALANDE

Concerne : 2011 30-06-08 CREATION DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

L'article 34 de la 4^{ème} loi de finances rectificative pour 2010, qui fixe les modalités de révision des valeurs locatives des locaux professionnels, qui sera engagée en 2012, a rendu obligatoire la création d'une Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID).

La CIID se substitue aux Commissions Communales des Impôts Directs de chaque commune membre, en ce qui concerne les locaux commerciaux, les biens divers et les établissements industriels.

A ce titre :

- elle participe à la désignation des locaux types à retenir pour l'évaluation par comparaison des locaux commerciaux et biens divers assimilés (art. 1504 de CGI) ;
- elle donne un avis sur les évaluations foncières de ces mêmes biens proposées par l'administration fiscale (art.1505 du CGI).

En cas de désaccord ou de refus de la CIID de prêter son concours, la liste des locaux types et les évaluations foncières sont arrêtées par l'administration fiscale.

La CIID est également informée des modifications de valeur locative des établissements industriels évalués selon la méthode comptable.

La CIID est composée de 11 membres :

- le Président de l'EPCI (ou son représentant),

- 10 commissaires (1 est domicilié hors territoire) retenus à partir d'une liste de 20 personnes (dont 2 domiciliés en dehors du périmètre de la Communauté). Une autre liste de 20 personnes (dont 2 domiciliés en dehors du périmètre de la Communauté) est présentée pour être commissaires suppléants.

Il appartiendra au Directeur Départemental des Finances Publiques de désigner les 10 commissaires titulaires et les 10 commissaires suppléants.

La durée du mandat des commissaires est la même que celle de l'organe délibérant.

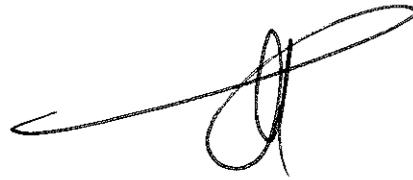
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu le présent rapport, à l'unanimité,

► **décide** la création d'une Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID).

*Certifié exécutoire :
Reçu en Sous-Préfecture le
Publié ou notifié le*

Pour copie conforme
Arsac, le 01 juillet 2011

**Le Président,
Gérard DUBO**



Acte à classer

DC2011-30-06-08

1	2	3	4	5	6
En préparation	Pour signature	Prêt à transmettre	En attente retour Préfecture	> AR regu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2011-07-07T16-01-18.04 (MI42453093)

Identifiant unique de l'acte : 033-243301447-20110630-DC2011-30-06-08-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Création de la commission intercommunale des impôts directs

Date de décision : 30/06/2011


**Certifié
Conforme**

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.10. DiversActe : 08.PDF

Préparé	Le 07/07/11 à 15:05	Par <u>TREMBLIER Karine</u>
Transmis	Le 07/07/11 à 16:01	Par <u>PERIER Jean-Marc</u>
Accusé de réception	Le 07/07/11 à 16:07	